



# PISTES DE RÉFLEXION SUR LE PLAIDOYER

## PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

**Mme Yvonne Akoa**, magistrate au Tribunal de première instance, juge pour enfants, Yaoundé, Cameroun.

**M. Achille Ntamag**, conseiller et coordinateur de la Youth Development Foundation, Yaoundé, Cameroun.

**Mme Sophie Sedgho**, responsable des Orphelins et enfants vulnérables (OEV) - Association Voix de Femmes, Ouagadougou, Burkina Faso.

Reconnaître la pertinence d'une approche spécifique de la situation des enfants livrés à la rue, en particulier au regard du VIH/sida, implique en priorité de lutter contre les préjugés que la société nourrit dans son ensemble à leur encontre, à commencer par les décideurs politiques et économiques.

Défenseurs des enfants abandonnés à la rue, et promoteurs de la lutte contre le VIH/sida mènent un plaidoyer indispensable sur le terrain pour faire reculer ces préjugés, favoriser la prise de conscience et obtenir de nouvelles priorités de mobilisation et d'affectation de ressources pour soutenir cette approche. Cette politique de plaidoyer vise autant les pouvoirs publics que les fondations et les agences de coopération bilatérale et multilatérale.

Les messages peuvent être relayés par divers supports tels que des journées ou des campagnes de plaidoyer, le lobbying périodique ou la mise en place d'une Journée mondiale des enfants de la rue.

À condition d'être activement engagés sur le terrain, tous ceux qui se soucient des enfants de la rue peuvent plaider en faveur de leurs droits et d'une approche spécifique des risques liés au VIH/sida, qu'il s'agisse d'associations et d'ONG, d'éducateurs et de travailleurs sociaux, de chercheurs, de chefs traditionnels, des communautés elles-mêmes. Les acteurs de terrain, les pairs-éducateurs, les enfants eux-mêmes, se révèlent bien souvent être les plus convaincants pour concevoir les meilleurs programmes, et organiser les meilleures politiques de financement.

Le plaidoyer concentre le plus souvent ses efforts sur les personnes influentes qui ont le pouvoir de changer les politiques, de décider des financements et de mobiliser l'opinion publique, qu'ils soient responsables gouvernementaux, régionaux ou locaux, chefs communautaires, responsables d'agences internationales ou nationales de financement, d'associations, personnalités religieuses ou communautaires, hommes d'affaires.

Le plaidoyer entend influencer sur l'opinion publique et les décisions politiques et les priorités de financement en sensibilisant à une question et en proposant une solution spécifique. Le succès du plaidoyer passe par une persuasion efficace inscrite dans une stratégie.

Variable dans son ampleur, le plaidoyer peut s'adresser à une seule communauté, à un groupe réduit de décideurs comme à un pays tout entier, et voir ses caractéristiques changer selon les objectifs et les priorités de ceux qui en prennent l'initiative.

## 1 CADRE ET OBJECTIFS

Grandes ou petites, les campagnes de plaidoyer doivent suivre les étapes suivantes pour être efficaces :

|   | Étapes   | Commentaires   |
|---|--|--|
| 1 | Réalisation d'une évaluation des besoins du plaidoyer.   | Une première évaluation doit permettre de connaître les besoins des enfants de la rue, tout d'abord en définissant qui ils sont, leur nombre, leur lieu d'existence, leur situation réelle vis-à-vis du VIH/sida, les préjugés et les discriminations dont ils pâtissent. Le déficit d'information, de prévention, de prise en charge qui est leur pain quotidien amène à s'interroger sur les actions concrètes montées en leur faveur et les financements obtenus, sur le savoir-faire réel des éducateurs et leur besoin de formation, sur les opérations à mettre en place.            |
| 2 | Formuler les buts.   | Formuler les buts, objectifs et stratégies du plaidoyer suppose au préalable d'identifier et de classer les besoins, puis de déterminer les problèmes de financement. On pourra ensuite cibler les publics auxquels s'adressera le plaidoyer, formulé autour d'une revendication donnée, comme celles d'accroître les fonds alloués, de changer une loi ou une politique affectant l'accès aux ressources, d'encourager la collaboration avec les ministères, d'influer sur la politique interne des entreprises et des sociétés, d'identifier et de changer les politiques non-écrites... |
| 3 | Travailler de concert avec d'autres personnes et organisations.  |  |
| 4 | Faire participer les groupes cibles.   | Formation de pairs-éducateurs.   |
| 5 | Éduquer le public.   | Travail d'éducation qui demande fréquemment de s'associer aux médias.  |
| 6 | Persuader le public et les décideurs de soutenir la mobilisation des ressources pour le développement des populations les plus vulnérables et marginalisées. |  |
| 7 | Répondre aux questions posées sur les enfants de la rue et le VIH/sida.  |  |
| 8 | Répondre aux oppositions.  |  |
| 9 | Évaluer les résultats et ajuster les stratégies de plaidoyer.  |  |

## 2 LES GROUPES VISÉS PAR LE PLAIDOYER ET LA CRÉATION DE MESSAGES

Le plaidoyer s'est assigné comme objectifs de transmettre des informations multiformes sur le VIH/sida et de faire bénéficier les enfants des droits qui sont les leurs. Les messages doivent s'adapter à chacun des groupes cibles. Le temps que prendra le plaidoyer dépendra de ses objectifs, les programmes s'étalant en général sur un ou deux ans.

### A. Les pouvoirs publics

Le premier objectif vise à renforcer les connaissances sur le VIH/sida, et concerne en premier lieu les institutions publiques, à commencer par le sommet de l'État (dont les épouses de chefs d'État) et les principaux ministères, tels que ceux de la Justice, de l'Éducation nationale, de la Santé. L'administration territoriale et les élus, par leur autorité et leur influence, sont également concernés.

1. Les pouvoirs publics se signalent par leur faible engagement dans la lutte contre le VIH/sida et contre la discrimination des enfants de la rue.

**Idée de message :** « *les pouvoirs publics sont garants du bien-être de la population en général et/ou ont ratifié différents traités et conventions au niveau international. Ils doivent respecter ces engagements en luttant contre le VIH/sida et la discrimination envers les enfants de la rue.* »

2. On constate également l'insuffisance, voire l'absence d'intégration des problèmes de l'enfance livrée à la rue dans les programmes de développement.

**Idée de message :** « *les pouvoirs publics ont la charge d'élaborer les politiques de lutte intégrée contre le VIH/sida et la discrimination qui mettent l'accent sur les enfants de la rue afin de préserver la vie de ces derniers.* »

3. Les difficultés de mise en œuvre - voire leur absence - de mécanismes fiables de suivi des engagements pris dans la lutte contre le VIH/sida.

**Idée de message :** « *pour être efficaces, les programmes et conventions de lutte contre le VIH/sida et la discrimination envers les enfants de la rue doivent s'accompagner de mécanismes de mise en œuvre et d'un suivi fiable.* »

4. Le niveau insuffisant de connaissances sur la question du VIH/sida et quant aux droits des enfants vivant dans la rue.

**Idée de message :** « *les pouvoirs publics, qui disposent de connaissances sur le VIH/sida et la discrimination envers les enfants de la rue, sont les mieux outillés pour prendre des décisions favorables à la prise en charge et à la lutte.* »

### B. Les groupes communautaires

Par groupes communautaires, il faut entendre les autorités coutumières, religieuses, les chefs de village, de même que les groupes de pression de femmes (femmes-relais, ...). À ces groupes peuvent être assimilés les élus et autres leaders d'opinion.

Les groupes communautaires se caractérisent par :

1. leur niveau insuffisant de connaissances sur le VIH/sida pouvant amener à considérer les ravages causés par le virus comme un châtement divin,

**Idées de message :** « *les leaders communautaires qui ont des connaissances sur le VIH/sida et ont conscience de la discrimination dont souffrent les enfants de la rue, ont des raisons valables pour adhérer aux programmes de prévention et de prise en charge, et doivent participer aux activités de sensibilisation pour faire évoluer les comportements* » ; « *par leur autorité, les leaders*

*communautaires peuvent influencer les comportements et favoriser une meilleure implication de la communauté » ; « le sida n'est pas une punition divine car ses modes de transmission et les moyens de prévention sont connus et faciles à appliquer ».*

2. leur mauvaise perception des enfants de la rue infectés ou non par le VIH/sida,

**Idées de message :** « *l'enfant de la rue infecté ou non par le VIH/sida a besoin du soutien et de l'assistance au quotidien de la communauté » ; « le soutien psychologique, économique et social des enfants de la rue, vivant ou non avec le VIH/sida, les aide à mieux vivre leur situation » ; « la mobilisation communautaire facilite l'intégration des enfants de la rue vivant ou non avec le VIH/sida » ; « un meilleur encadrement des enfants de la rue les protège contre le VIH/sida et les discriminations ».*

3. l'insuffisance, voire l'absence d'engagement,

**Idées de message :** « *le leader communautaire doit être un modèle de l'engagement dans la lutte contre le VIH/sida et la discrimination dont souffrent les enfants de la rue » ; « le leader communautaire a l'obligation morale de protéger sa communauté ».*

4. la difficulté de tout dialogue au sein de la famille et de la communauté.

**Idée de message :** « *La discussion sur le VIH/sida au sein de la famille est un moyen efficace de protéger les enfants de la rue et de favoriser leur épanouissement.* »

## C. Les médias

Les journalistes manquent de formation sur le VIH/sida et s'engagent de façon insuffisante contre la discrimination dont souffrent les enfants de la rue, à l'image de l'ensemble des médias, qu'il s'agisse des crieurs publics et des griots - médias traditionnels - ou des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision.

**Idées de message :** « *le journaliste est un informateur crédible qui doit délivrer des informations justes, authentiques et faciles à comprendre » ; « les médias ne peuvent rester en marge de la lutte contre le VIH/sida et participer à la discrimination à l'encontre des enfants de la rue, car ces deux fléaux ruinent les espoirs de nombreux enfants dans nos sociétés » ; « les médias doivent élaborer des programmes de lutte contre le VIH/sida et la discrimination dont souffrent les enfants de la rue auprès des décideurs, avec qui ils sont souvent en contact. »*

## D. Les enfants

Les enfants qui vivent déjà dans la rue, comme ceux qui s'apprentent à partir vers les villes pour connaître le même sort, souffrent ou risquent de souffrir :

1. d'une absence d'encadrement,

**Idée de message :** « *quand les enfants de la rue sont mieux organisés, ils peuvent mieux revendiquer leurs droits et se protéger contre le VIH/sida et la discrimination.* »

2. d'un rejet et d'une stigmatisation sociale du fait qu'ils vivent dans la rue,

**Idée de message :** « *quel que soit ton état sérologique et la raison pour laquelle tu es dans la rue, tu as le soutien de tes pairs ; les enfants de la rue doivent s'accepter tels qu'ils sont.* »

3. d'une insuffisance, voire d'un manque de connaissances en matière de lutte contre le VIH/sida et quant à la discrimination dont ils sont victimes.

**Idée de message :** « *quand les enfants de la rue ont des informations sur les moyens de lutte contre le VIH/sida et sur la discrimination dont ils sont victimes, ils peuvent se protéger et protéger les autres.* »

## E. Le secteur privé

À l'intention des entreprises, on peut avancer les messages suivants : « *faire des bénéfices n'est pas incompatible avec une approche sociale ; en développant des programmes de lutte contre le VIH/sida et contre la discrimination dont souffrent les enfants de la rue, le secteur privé vend mieux son image et fait davantage de bénéfices.* » On peut également avancer qu'« *un secteur privé qui a de bonnes connaissances sur le VIH/sida et les droits des enfants, notamment ceux de la rue, est mieux à même de développer des programmes en leur faveur et préserve la main d'œuvre de demain.* »

Le renforcement des connaissances sur le VIH/sida et la défense des enfants de la rue s'adressent parallèlement aux ONG et aux partenaires du développement.

### 3 L'APPRÉCIATION DES MESSAGES PAR LES ENFANTS

Un pré-test permet d'apprécier si les idées de message sont bien comprises des enfants de la rue, de vérifier si les problèmes décrits sont pertinents et importants pour eux et si les actions recommandées sont acceptables et réalistes à leurs yeux. Ce pré-test se fera grâce à quatre ou cinq groupes de discussion dirigée comprenant chacun entre six et dix enfants.

Chaque groupe de discussion sera dirigé par deux animateurs qu'il faut recruter et former, l'un posant les questions tandis que l'autre prendra les notes. Une telle organisation ne va pas sans logistique : préparer la collation ou les boissons pour les participants, vérifier que l'on dispose de toutes les fournitures nécessaires, tels que les bics, les crayons, les blocs-notes, sans oublier le magnétophone qui sera utilisé par les animateurs, dont il faudra par ailleurs assurer le déplacement. La sélection des participants tâchera de déterminer des groupes ayant des caractéristiques similaires quant à l'âge, le niveau d'instruction et le sexe afin de faciliter une libre expression de chacun.

Lors des discussions, qui ne devront pas durer plus de deux heures, l'animateur encouragera les enfants à communiquer directement entre eux plutôt que de répondre uniquement aux questions. De son côté, le rapporteur devra observer la manière dont les participants réagissent en s'attachant par exemple aux expressions du visage, et non pas seulement aux propos tenus.

La discussion suivra le déroulement suivant :

**1. Introduction :** expliquer qui vous êtes et quel est le but du pré-test, en insistant sur le fait qu'il n'existe pas de réponse juste ou fautive aux questions qui seront posées.

**2. Questions de discussion :**

- a. À quoi pensez-vous quand on vous parle du sida ?
- b. Vous sentez-vous concerné par la question du sida ?
- c. Qu'attendez-vous de chacune de ces cibles en matière de lutte contre le VIH/sida et de discrimination à l'encontre des enfants de la rue ?
  - Des institutions publiques ?
  - Des groupes communautaires ?
  - Des médias ?
  - Du secteur privé ?
  - Des enfants en général et des autres enfants de la rue en particulier ?

**N.B. :** à ce moment de la discussion, l'animateur devra faire connaître aux participants l'idée du message contenue dans le guide.

- d. Si vous aviez un message à envoyer à chacune de ces cibles, quel serait-il ?

- e. Les enfants de la rue ont-ils des droits ?
- f. Quels sont les droits des enfants de la rue les plus violés ? Comment faire respecter les droits des enfants de la rue ? Qui viole ces droits ? Quel message envoyer à ceux qui violent ces droits ?

### 3. Clôture

- a. Récapituler, si c'est possible.
- b. Demander si les participants désirent parler d'un sujet non abordé lors de la discussion.
- c. Remercier les participants pour le temps passé ensemble.

### 4. Présentation des résultats du pré-test, dont le compte rendu devra faire ressortir les éléments suivants :

- a. Une liste des caractéristiques du groupe, qu'il s'agisse de l'âge, du sexe, du niveau d'instruction, etc.
- b. Un résumé de ce que les mots signifiaient d'après les participants.
- c. Un résumé de ce que les participants ont éprouvé à propos des idées de message.
- d. Un résumé de ce que les participants ont pensé qu'il fallait changer, et les moyens pour arriver à ces changements.
- e. Le commentaire des animateurs.

## 4 LES SUPPORTS D'ANIMATION

Les supports d'animation peuvent prendre la forme de représentations théâtrales, de groupes de discussion, de jeux radiophoniques accompagnés d'interviews, d'entretiens, le tout pouvant s'accompagner d'une caravane au contenu embrassant beaucoup d'activités tels que des jeux-concours dans les écoles (mêmes coraniques), des jeux de rôle, des études de cas, des témoignages.

### Exemples de supports (proposés par Moussa Sidibé\*)

Sensibiliser le grand public peut se faire au moyen d'une représentation théâtrale tournant autour du thème de l'enfance orpheline victime du sida, sur la place publique d'une commune. Le message véhiculé par la pièce serait diffusé par les autorités religieuses, tandis que les femmes le relaieraient auprès des enfants.

L'organisation de séances d'animation dans les centres d'écoute tourne essentiellement autour des enfants. Les premiers stigmatisés, ils doivent également être les premiers à combattre ce rejet d'une part majeure de la société. Ces animations seront assurées par les animateurs des centres, en collaboration avec des infirmiers, des médecins, des sages-femmes, des psychologues, des religieux, des éducateurs. Des supports tels que la télévision et des cassettes vidéos seront privilégiés et permettront d'aborder les thèmes de la famille, des drogues, de la santé, du VIH/sida, les problèmes liés à la rue, à la violence, à la prostitution, à l'éducation à apporter aux enfants.

\* Chef du centre d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO), BP 04 Bamako, Mali, tél. : (223) 223 87 71, e-mail : caritas@spider.toolnet.org

**POUR ALLER PLUS LOIN**

**Mme Yvonne Akoa**, magistrate au Tribunal de première instance, juge pour enfants, Yaoundé, Cameroun, tél. : (237) 771 06 61, (237) 231 85 31, e-mail : yvonneakoa@yahoo.fr

**M. Achille Ntamag**, conseiller et coordinateur de la Youth Development Foundation, BP 8433 Yaoundé, Cameroun, tél. : (237) 222 17 05, (237) 767 43 97, e-mails : youthdf@yahoo.com, ntamag@hotmail.com

**Mme Sophie Sedgho**, responsable des Orphelins et enfants vulnérables (OEV) - Association Voix de Femmes, 05 BP 6246 Ouagadougou, Burkina Faso, tél. : (226) 38 32 39, port. : (226) 36 05 09, fax : (226) 36 05 09, e-mail : hemasophie@yahoo.fr

**Mme Florence Migeon**, UNESCO, division de l'éducation de base, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France, tél. : 33 (0)1 45 68 11 73, fax : 33 (0)1 45 68 56 26, e-mail : f.migeon@unesco.org

**Mmes Alix Mery et Tatiana Mora**, P.A.U. Education, Muntaner, 262, 3r, 08021 Barcelone, Espagne, tél. : (34) 933 670 400, fax : (34) 934 146 238, e-mails : alix.mery@paueducation.com, tatiana.mora@paueducation.com

Ce groupe de travail a été constitué suite au séminaire international organisé par l'UNESCO et ONUSIDA « Protection des droits des enfants de la rue : combattre le VIH/sida et la discrimination », qui s'est tenu à Bamako du 3 au 5 décembre 2003.

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont le fruit d'un travail de groupe et n'engagent à ce titre que les participants de ce groupe de travail.

**Six groupes** furent constitués lors du séminaire international « Protection des droits des enfants de la rue : combattre le VIH/sida et la discrimination », devant débattre et réfléchir sur les sujets suivants :

- 1. L'enquête préalable (en anglais)**
- 2. Le plaidoyer**
- 3. L'écoute et la formation des intervenants**
- 4. Les contenus (en anglais)**
- 5. La prise en charge des enfants de la rue après le dépistage**
- 6. Le retour en famille**

Les six pistes de réflexion sont disponibles sur le site [www.paueducation.com/sida](http://www.paueducation.com/sida)